

Image not found or type unknown



Droit de travail d'un conjoint de français

Par **fraissenet**, le **22/05/2008** à **17:31**

Je voudrai connaitre le droit de travail d'un conjoint de français en france pendant le moment où il ne possède qu'un visas long séjour de conjoint français.rnA t'il droit de travailler ou ne doit il pas attendre l'obtention de son titre de séjour d'un an renouvelable délivré par la préfecture ?rnMerci de votre réponse